

27 novembre 2013

POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
QUARANTE-CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL
5 - 7 NOVEMBRE 2013

1. Certaines des questions soulevées par les membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des présidents est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

2. La directrice générale du FEM relève l'adoption récente de la Convention de Minamata sur le mercure, qui a déjà été signée par plus de 90 pays et attire l'attention sur le rôle important que le FEM jouera dans la mise en œuvre de la Convention. La DG se félicite de l'accréditation de deux nouvelles Agences de projet du FEM, le World Wildlife Fund-US (WWF-US) et Conservation International (CI), et invite leurs représentants à s'adresser au Conseil.

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport de suivi annuel de l'exercice 13 : Partie I

3. Plusieurs membres du Conseil demandent que les Agences de projet du FEM incluent dans les rapports de suivi annuel des statistiques sur le temps écoulé entre l'approbation du projet et le premier décaissement.

4. Notant les variations entre les objectifs de programmation des ressources en fonction des objectifs stratégiques et la programmation réelle, un membre du Conseil demande que ces écarts se reflètent dans la programmation de FEM-6. Le Secrétariat explique que, bien que les objectifs de programmation selon les objectifs stratégiques soient définis de façon théorique pendant le processus de reconstitution des ressources, la programmation réelle varie car elle résulte de la demande et des priorités des pays en vertu de la mission et des stratégies des domaines d'intervention du FEM. Le Secrétariat entend maintenir à la fois les niveaux actuels de programmation par rapport aux allocations globales des domaines d'intervention et l'équilibre entre les domaines d'intervention ; comme cela avait été convenu lors du processus de reconstitution des ressources.

5. Plusieurs membres du Conseil recommandent que les Agences évitent les retards dans la mise en œuvre des projets et soulignent la nécessité d'accélérer la préparation des projets et de

recenser les causes de ces retards. Plusieurs membres soulignent que l'amélioration de l'efficacité du cycle de projet soit une priorité pendant FEM-6.

6. Un membre du Conseil demande que les rapports annuels de suivi fournissent également une analyse de la performance des statistiques présentées dans ces rapports.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport annuel sur l'impact des projets du FEM et réponse de la direction

7. Le Conseil salue le travail accompli par le Bureau de l'évaluation à l'effet d'évaluer l'impact des projets du FEM sur l'atténuation des émissions de GES. Les membres du Conseil se félicitent de l'information selon laquelle les projets du FEM ont généralement atteint ou dépassé leurs objectifs de réduction des émissions de GES avec des impacts indirects dix fois supérieurs aux émissions.

8. Plusieurs membres du Conseil expriment leurs préoccupations au sujet des méthodes utilisées pour calculer les réductions des émissions de GES et demandent au STAP d'engager une concertation visant à normaliser ces méthodes. Certains membres du Conseil appellent à une coordination avec les instances de la CCNUCC et d'autres institutions œuvrant à l'élaboration et à la normalisation des méthodologies.

9. Certains membres du Conseil se posent également des questions sur la méthodologie utilisée par le Bureau de l'évaluation dans cette étude, notamment le choix des pays et des projets et demandent davantage de rigueur scientifique.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport d'activité du directeur du Bureau de l'évaluation du FEM, y compris le rapport sur l'état d'avancement du Cinquième bilan global, et réponse de la direction

10. Le Secrétariat note, en guise de réponse à la direction, sa collaboration avec le Bureau de l'évaluation afin de mettre au point une méthodologie permettant de suivre l'avancée des projets en phase de préparation. Le Secrétariat note également le choix des indicateurs déjà présents dans les cadres de résultats des domaines d'intervention et contenus dans les documents qui seront présentés lors de la réunion portant sur la troisième reconstitution à Paris.

11. Conformément aux normes représentant les pratiques de référence dans la communauté internationale, le Conseil soutient globalement les changements structurels introduits au Bureau de l'évaluation, notamment en apportant un large soutien à la séparation du budget du Bureau de l'évaluation du budget de fonctionnement du FEM.

Point 7 de l'ordre du jour

Évaluation à mi-parcours du Système transparent d'allocation des ressources et réponse de la direction

12. Plusieurs membres du Conseil saluent le surcroît de transparence, de prévisibilité et d'appropriation par les pays résultant du système d'allocation du STAR.

13. Plusieurs membres du Conseil soulignent que les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du STAR doivent être considérées dans le contexte des négociations en vue de la reconstitution des ressources pour FEM-6. La DG du FEM explique que les recommandations en faveur du STAR doivent être perçues dans le contexte des négociations en cours sur la reconstitution des ressources et dont les résultats seront soumis au Conseil pour mise en œuvre.

14. De nombreux membres du Conseil expriment des doutes sur la recommandation du Bureau de l'évaluation de recourir à l'indicateur du PIB basé sur la parité du pouvoir d'achat au lieu de celui basé sur le taux de change du marché utilisé actuellement au titre du STAR. Ils suggèrent que le Secrétariat conduise une étude de faisabilité sur le sujet.

15. Certains membres du Conseil appellent à une augmentation des allocations minimales. Quelques membres du Conseil suggèrent que la vulnérabilité soit incluse dans le STAR, ce qui permettrait d'allouer davantage de fonds aux PMA et aux PEID. Un membre du Conseil soutient l'appel du Bureau de l'évaluation en faveur d'un contrôle accru de la qualité du calcul des allocations et de la gestion de la base de données en vue de la génération des allocations au titre du STAR.

16. Certains membres du Conseil soutiennent la recommandation de l'évaluation visant à augmenter la flexibilité marginale des allocations des pays parce qu'elle reflète la réalité actuelle consistant à renforcer les synergies et l'intégration entre les domaines d'intervention. Toutefois, d'autres membres du Conseil conviennent avec le Secrétariat qu'il faut faire preuve de prudence dans le relèvement des niveaux de flexibilité, en particulier dans le contexte où il a été convenu d'un certain niveau d'allocations pour les domaines d'intervention et des obligations à tenir auprès des instances des Conventions.

Point 8 de l'ordre du jour

Évaluation à mi-parcours du processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN) et réponse de la direction

17. Plusieurs membres du Conseil se félicitent de la tenue du PCPN et reconnaissent son importance dans l'appropriation des projets par les pays. Les membres du Conseil appuient la recommandation visant à poursuivre cet exercice avant le démarrage de la nouvelle période de reconstitution des ressources.

18. Plusieurs membres du Conseil se disent préoccupés par les difficultés d'accès aux fonds et par les lourdeurs administratives liées à cet exercice. Un membre du Conseil demande des précisions sur le sort réservé aux pays n'ayant jusque-là pas achevé leur PCPN. Le Secrétariat explique que les procédures ont été considérablement simplifiées et que certains pays sont en train d'achever formellement leur PCPN, même si le processus est en principe achevé.

19. Certains membres du Conseil soulignent qu'il est important de prendre en compte les initiatives de renforcement des capacités, en mettant particulièrement l'accent sur les PMA et les PEID lors de FEM-6.

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures d'allègement du cycle de projet du FEM

20. Un certain nombre de membres du Conseil se disent préoccupés par le constat établi par le rapport du Cinquième bilan global selon lequel moins de la moitié des projets approuvés à ce jour par le Conseil pour le compte de FEM-5 ont été préparés en 18 mois entre l'approbation du Conseil et l'agrément de la DG. Ils demandent au Secrétariat de rechercher les raisons qui expliquent ce retard et d'envisager des procédures d'annulation des projets indûment retardés lors de la préparation.

21. Les membres du Conseil s'interrogent sur les différences méthodologiques qui existent entre le Bureau de l'évaluation et le Secrétariat dans l'évaluation des résultats du cycle de projet. Le Secrétariat explique qu'il travaille en collaboration avec le Bureau de l'évaluation pour mettre au point une norme d'évaluation des résultats du cycle de projet.

22. Certains membres du Conseil s'inquiètent du manque d'information sur les idées de projet avant qu'elles ne soient soumises au Secrétariat. Le Secrétariat explique qu'un module en ligne d'établissement et de soumission préalable de FIP élaboré il y a deux ans n'a pas été utilisé par les pays bénéficiaires. Le Secrétariat promet d'essayer à nouveau de convaincre les pays à utiliser ce module.

23. De nombreux membres du Conseil expriment le souhait d'en apprendre davantage sur le processus expérimental d'harmonisation entre la Banque mondiale et le Secrétariat et se demandent si cette expérience sera renouveler avec d'autres Agences du FEM. Le Secrétariat explique qu'il n'existe pas suffisamment d'informations disponibles pour l'instant, car seuls 25 projets sont passés par le stade de conception et aucun n'a atteint celui d'agrément par le DG. Il est par conséquent très tôt pour tirer des enseignements de cette expérience et savoir si elle est viable pour d'autres Agences du FEM. Les membres du Conseil soulèvent également un ensemble de questions et de problèmes au sujet du processus d'harmonisation, notamment en ce qui concerne les aspects suivants : i) la qualité de la documentation nécessaire au Conseil pour examiner les projets ; ii) le temps supplémentaire consacré au processus d'harmonisation par la Banque mondiale et le Secrétariat ; et iii) l'objectif final et le calendrier de cette initiative.

24. Certains membres s'inquiètent de voir que certaines opérations constituent plus un transfert de coûts entre le FEM et les Agences que des économies. Un membre du Conseil observe que l'annulation de la demande de report d'échéance rallonge la durée de production des résultats du cycle de projet. Le Secrétariat indique qu'il examinera toutes ces questions et présentera un rapport à cet effet au Conseil à sa prochaine réunion.

Point 10 de l'ordre du jour

Point sur la vision du FEM en 2020

25. La DG du FEM présente le document actualisé de la vision du FEM en 2020 et le processus de sa finalisation au Conseil. Le président du STAP présente ses observations au Conseil en insistant sur l'importance de se concentrer sur les facteurs de modification de l'environnement et le rôle unique que peut jouer le FEM dans la gestion des connaissances.

26. Les membres du Conseil réaffirment leur appréciation des efforts visant à élaborer une stratégie à long terme pour le FEM, et expriment leur soutien à la direction générale pour l'ébauche de la stratégie du FEM visant à renforcer sa capacité de lutter contre les facteurs sous-jacents de la dégradation de l'environnement. Plusieurs membres du Conseil notent également qu'il serait approprié de comprendre l'expression « à long terme » comme couvrant une période allant au-delà de l'an 2020.

27. Il faut noter que même si l'ébauche du document présente bien les enjeux écologiques mondiaux que le FEM aide à résoudre, beaucoup de travail reste à faire pour définir le rôle spécifique du FEM dans les solutions recherchées. Dans ce contexte, les membres du Conseil notent que le projet de stratégie doit être affiné pour tenir compte de certains aspects clés, notamment, entre autres : i) améliorer les points forts du fonctionnement du FEM sur lesquels la stratégie à long terme doit s'appuyer ; ii) expliquer la manière dont le FEM continuera de faire face à ses obligations auprès des instances des conventions multilatérales sur l'environnement tout en renforçant sa concentration sur les éléments moteurs ; et iii) mettre en exergue l'importance de faire correspondre les activités du FEM aux priorités des pays. Parmi les autres aspects à renforcer dans le document figurent une présentation de la pertinence du FEM au regard du programme de développement pour l'après-2015 et une explication de l'engagement du FEM dans des questions telles que la parité des sexes, la mobilisation du secteur privé, des OSC et des populations autochtones.

28. S'agissant des étapes suivantes, les membres du Conseil notent qu'il serait utile de préparer un résumé analytique plus complet qui présente mieux les points forts de la stratégie. Ils se prononcent sur le calendrier d'élaboration de la stratégie, comparant la nécessité de se donner suffisamment de temps pour effectuer les ajustements nécessaires à celle d'achever cette élaboration dans des délais raisonnables. Le Conseil convient de la préparation d'une version finale pour sa réunion du printemps 2014.

Point 11 de l'ordre du jour

Point sur la reconstitution des ressources de FEM-6

29. La DG du FEM rend compte au Conseil de l'état d'avancement du processus de reconstitution des ressources de FEM-6 avant la réunion de décembre à Paris. La dernière réunion de reconstitution des ressources est prévue en février 2014.

30. Les membres du Conseil reconnaissent que les discussions de fond sur le processus de reconstitution des ressources doivent se tenir lors des réunions de reconstitution plutôt que pendant les réunions du Conseil. Certains membres du Conseil expriment leur désaccord à propos de la proposition de financement concessionnel et différencié. Un membre du Conseil suggère le relèvement du plancher des allocations.

Point 12 de l'ordre du jour

Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales – Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions

31. Le Conseil accueille le directeur exécutif du PNUE par vidéoconférence ainsi que les secrétaires exécutifs de la CDB, de la CNUCLD et des conventions de Stockholm et Minamata. Le

directeur exécutif du PNUE se félicite du travail du FEM et se dit particulièrement intéressé par la collaboration avec le secteur privé, mais attire l'attention sur le fait qu'une telle collaboration peut être ardue.

32. Le Secrétaire exécutif de la CDB s'exprime sur les efforts déployés pour créer les conditions d'une collaboration entre les instances des six conventions sur la biodiversité et émet le vœu de voir les gouvernements respecter les engagements qu'ils ont pris d'augmenter les financements en faveur de la biodiversité. Le Secrétaire exécutif de la Convention de Stockholm relève que la synergie doit être considérée comme un moyen au service d'une fin et non une fin en soi. Il se prononce sur les travaux en cours des conventions sur les produits chimiques visant à obtenir de meilleurs résultats et à réduire les charges et les coûts d'établissement des rapports. Les membres du Conseil saluent le retour de Monique Barbut dans la famille du FEM dans son nouveau rôle de secrétaire exécutive de la CNUCLD. Elle souligne le rôle important que joue le FEM pour favoriser les synergies entre les conventions, rappelant les efforts fournis pour promouvoir un impact aussi positif que possible dans la limite des ressources disponibles.

33. Les membres du Conseil se félicitent du travail accompli par les instances des conventions à l'effet de réduire la charge liée aux réunions et à l'établissement des rapports ; ils saluent les efforts déployés pour promouvoir les synergies. Plusieurs membres du Conseil demandent la participation à l'avenir du Secrétaire exécutif de la CCNUCC. Un membre du Conseil souligne la nécessité de passer de la planification et des activités préparatoires à la poursuite des travaux de terrain sur les produits chimiques, et demande au Secrétariat de communiquer ce qu'il compte entreprendre pour favoriser ce changement.

34. Les membres du Conseil se félicitent de la participation pour la première fois à une réunion du Conseil des représentants du secrétariat intérimaire de la Convention de Minamata sur le mercure et saluent le rôle important du FEM en tant que mécanisme financier de cette nouvelle convention.

Point 13 de l'ordre du jour

Modification de l'Instrument

35. Le secrétariat du FEM présente un certain nombre d'amendements à l'Instrument de l'institution pour examen par le Conseil. Parmi les modifications effectuées figurent la mise à jour de l'Instrument pour prendre en compte le nouveau rôle du FEM en tant que mécanisme financier de la Convention de Minamata, ainsi que les changements apportés dans les termes utilisés pour les programmes du PNUD en vue de correspondre à la terminologie actuelle. Une autre proposition distincte est faite en vue de modifier la dénomination du Bureau de l'évaluation deviendrait « Bureau indépendant d'évaluation ».

36. Un certain nombre de membres du Conseil déclarent qu'ils ont des suggestions spécifiques à proposer au texte sur la Convention de Minamata sur le mercure et qu'ils aimeraient voir les amendements présentés comme un ensemble complet, y compris le changement de dénomination du Bureau de l'évaluation.

37. Le Secrétariat annonce qu'après consultation des Agences, il enverra par courrier d'ici la mi-janvier 2014, un projet de décision contenant toutes les modifications proposées de l'Instrument.

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie

38. Les membres du Conseil se félicitent du travail précieux du STAP et de sa contribution à l'œuvre du FEM, en particulier en ce qui concerne les stratégies du FEM et son rôle dans la gestion des connaissances. Certains membres du Conseil encouragent le STAP à améliorer sa communication en direction des pays en développement et à leur fournir des conseils, en particulier pour les aider à renforcer leurs capacités de recherche. À cet égard, le STAP est encouragé à assumer une plus grande indépendance et à mener des recherches plus stratégiques afin que le FEM puisse mieux répondre aux mandats des Conventions.

39. Un membre du Conseil soulève des préoccupations quant à la qualité des indicateurs utilisés par le FEM et demande au STAP de s'attacher à les améliorer afin qu'ils permettent de mieux cerner les nouveaux problèmes liés à l'environnement et au développement. Un autre membre du Conseil déclare qu'un travail supplémentaire devait être effectué pour s'assurer que les documents-cadres de l'approche programmatique du FEM tiennent compte des observations et des conseils du STAP.

40. Le président répond que le STAP est à la recherche des moyens pour améliorer la communication, en particulier avec les pays en développement. Les conseils opérationnels du STAP (par ex., examen des projets) et ses conseils stratégiques (par ex., stratégies, produits axés sur le savoir, boîtes à outils, etc.) sont très sollicités et le groupe s'emploie à les gérer avec des ressources limitées. Le STAP note qu'il sera particulièrement important de contribuer aux efforts du FEM consistant à renforcer sa fonction de gestion des connaissances et, à cet égard, continuera à produire des études de haute qualité. En termes d'indicateurs, le STAP se dit intéressé à travailler avec les Agences concernées du FEM en vue d'élaborer de meilleurs indicateurs socioéconomiques, en sus des indicateurs environnementaux standard.

Point 15 de l'ordre du jour

Examen de l'observance par les Agences du FEM des normes de sauvegarde environnementale et sociale et de l'internalisation de la parité des sexes

41. Le Conseil exprime sa satisfaction pour l'évaluation rigoureuse et approfondie des Agences actuelles du FEM sur les normes de sauvegarde sociale et l'internalisation de la parité des sexes réalisée par le Secrétariat du FEM. Plusieurs membres du Conseil se montrent surpris que la plupart des Agences du FEM n'avaient pas encore pleinement satisfait à toutes les exigences et normes prévues par les deux politiques. Ils soulignent la nécessité pour toutes les Agences existantes de satisfaire aux normes en vigueur dans les meilleurs délais, et insistent que l'expérience au titre de la politique sur les normes fiduciaires du FEM (certaines Agences ont mis plusieurs années pour atteindre le niveau de conformité acceptable) ne se répète pas. Un membre du Conseil déclare que si huit des neuf Agences ne répondent pas à toutes les normes de

sauvegarde environnementale et sociale du FEM, cela signifie peut-être que ces normes sont bien trop strictes et qu'elles gagneraient à être réexaminées.

42. Quelques membres du Conseil se demandent pourquoi les Agences de projet candidates doivent répondre aux normes pour être accréditées, alors que les Agences existantes ont la possibilité d'élaborer des plans d'action assortis de délais pour satisfaire ces conditions à l'avenir. Un membre demande si le Conseil pourrait imposer des délais plus stricts en mai, s'il les jugeait nécessaires. Un membre du Conseil propose que le FEM envisage une autre approche pour l'avenir, qui consisterait à confier aux Agences la vérification des normes de conformité (à leurs propres frais) et à leur exiger la production de rapports périodiques de conformité (auto-évaluation des Agences).

43. Plusieurs agences du FEM répondent au Conseil qu'ils satisferont pleinement aux exigences en temps voulu, et que leurs plans d'action expliqueront clairement la manière de procéder et à quel moment cela se fera. Le Secrétariat transmettra ces plans au Conseil d'ici à la fin de décembre. Le Secrétariat précise également que le document du Conseil de novembre 2011 (GEF/C.41/10/Rev.1), qui présentait les politiques de sauvegarde au Conseil, dispose que dans le cas où une Agence existante n'est pas conforme, il pourrait accepter un plan d'action assorti de délai. Le même document dispose que les Agences de projet candidates du FEM disposeront d'une période de grâce au cours de laquelle elles pourront renforcer leurs systèmes afin de se conformer aux normes voulues.

Point 16 de l'ordre du jour

Rapport sur le processus expérimental d'accréditation des Agences de projets du FEM

44. Les membres du Conseil se félicitent de l'arrivée des Agences nouvellement accréditées du FEM - WWF-US et CI - et de l'expertise unique qu'elles apportent au réseau du FEM. De nombreux membres du Conseil font part de la volonté de leurs pays de travailler avec les nouvelles Agences de projet et expriment leur espoir que davantage d'Agences soient accréditées bientôt. Le représentant du réseau des ONG du FEM souligne l'importance d'avoir les OSC comme partenaires du FEM.

45. Certains membres du Conseil s'inquiètent du fait que le processus d'accréditation ait été long et coûteux tandis que d'autres notent que le respect des meilleures normes internationales et l'application d'une méthodologie d'évaluation rigoureuse et robuste pour l'examen des candidatures sont des facteurs essentiels pour la crédibilité du processus expérimental. De nombreux membres du Conseil conviennent que les procédures d'accréditation ne doivent pas être modifiées à mi-chemin pendant le processus expérimental. Cependant, certains membres suggèrent que les procédures d'accréditation pourraient être simplifiées et un certain degré de souplesse autorisé en vue d'accélérer le processus.

46. Le Secrétariat répond que le premier tour d'accréditation devrait être achevé d'ici la fin de 2014. Le Secrétariat explique également que le Panel applique les normes détaillées de sauvegarde approuvées par le Conseil, il exige ainsi des entités candidates de produire des preuves et des documents attestant qu'ils ont les bonnes politiques en place, ce qui nécessite beaucoup de temps et de travail.

47. Un membre du Conseil observe que le rapport d'activité présenté est succinct et orienté vers les résultats, mais il devrait être plus détaillé, en particulier en ce qui concerne les problèmes rencontrés au cours du processus et les raisons pour lesquelles ce processus est si difficile. L'on souligne que parce qu'il s'agit d'un processus expérimental, le Conseil pourrait s'en inspirer et tirer des enseignements de ce premier cycle avant de se lancer dans un deuxième. Le secrétariat répond en indiquant qu'il rendra compte des enseignements tirés.

48. Plusieurs membres du Conseil soulèvent la question d'un second tour d'accréditation. Certains membres du Conseil proposent de commencer à discuter des modalités du deuxième tour d'accréditation avant la fin du premier tour, faute de quoi, le deuxième tour accuserait un long retard. Cependant pour d'autres, le premier tour devrait être achevé avant d'en entamer un autre. Un membre du Conseil relève que le document relatif au FEM à l'horizon 2020 n'aborde pas cette question et demande au Secrétariat de préciser l'objectif à long terme du processus expérimental, le rôle des nouvelles Agences du FEM et l'expansion du partenariat du FEM.

49. La DG du FEM souligne l'importance de ne pas transiger avec les normes du FEM telles que définies dès le début et déclare qu'il ne serait ni approprié ni productif de modifier le processus d'examen ou les normes du FEM à mi-parcours pendant le processus expérimental. Elle relève que le Conseil avait déjà convenu de décembre 2014 comme délai de rigueur pour l'achèvement du processus d'accréditation et demande au Conseil d'autoriser que le processus aille jusqu'à son terme. Elle souligne également que le Conseil avait déjà décidé de n'envisager un deuxième cycle d'accréditation qu'au terme du premier cycle et demande au Conseil de ne pas revenir sur cette décision prise en juin 2013.

Point 18 de l'ordre du jour

Programme de travail

50. Le Conseil salue le solide programme de travail envisagé et la manière dont il a été préparé et présenté.

51. Les membres du Conseil se félicitent des réponses rapides fournies par les Agences du FEM et le Secrétariat aux observations initiales formulées par plusieurs membres du Conseil avant la réunion. Les membres du Conseil demandent au Secrétariat de poursuivre cette procédure, reconnaissant que ce nouveau système permet de s'attaquer aux problèmes à temps. La coordinatrice exécutive de la Banque mondiale note que le Conseil demande que de nombreux projets lui soient à nouveau présentés pour examen avant l'agrément par la DG, probablement en raison du processus expérimental d'harmonisation. La Banque mondiale indique sa disponibilité à communiquer ses informations plus tôt dans le processus.

52. Un membre du Conseil souligne la nécessité de renforcer la viabilité financière des projets dans les zones protégées, en citant en exemple le projet des Seychelles ; il suggère de fournir systématiquement cette information pour les projets futurs.

53. Un certain nombre de membres du Conseil et le représentant du réseau des ONG du FEM indiquent qu'ils enverront dans les deux semaines suivant la réunion du Conseil d'autres observations écrites au Secrétariat sur la question du programme de travail.

54. Plusieurs membres du Conseil expriment leur soutien à la première soumission de projet de WWF-US.

Point 20 de l'ordre du jour Questions diverses

55. Un membre du Conseil soulève la question des exigences relatives au cofinancement des projets et sollicite une discussion sur les pratiques réelles des Agences sur cette question ; il demande une certaine souplesse au cas par cas, parce que chaque projet est particulier et sollicite également un soutien appuyé des Agences dans la mobilisation des cofinancements, étant donné qu'elles ont accès à des ressources dont ne disposent pas les pays. Se projetant dans FEM-6, un membre du Conseil déclare son opposition à l'élaboration de toute modalité de prêt à taux concessionnel, plusieurs autres institutions telles que la Banque mondiale et les banques régionales de développement offrant déjà cette option de financement. Ces points de vue sont soutenus par plusieurs membres du Conseil.

56. Un membre du Conseil soulève la question de l'inégalité entre les sexes dans la composition du personnel d'encadrement du Secrétariat du FEM, tout en reconnaissant que le Secrétariat général présente un ratio d'environ 50/50. Le Secrétariat note l'amélioration de la tendance au cours des dernières années et promet continuer à accorder une attention particulière à la question.

57. Quelques membres s'interrogent sur les orientations initiales concernant les activités habilitantes dans le cadre de la Convention de Minamata. Le Secrétariat demande que les membres du Conseil formulent des commentaires sur le document dans les 30 prochains jours, afin qu'il puisse faire circuler un document révisé pour examen par le Conseil en début janvier.

58. Plusieurs membres du Conseil expriment leur reconnaissance, leur admiration et leur gratitude à Bonizella (Boni) Biagini pour sa contribution et son dévouement inlassable au développement et à la croissance du travail du FEM sur l'adaptation, en particulier en ce qui concerne la SPA, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial.